Catégorie : REGLEMENTAIRE

Nom du document : PROGRAMME_BDC_24H



Date de mise à jour : 20/08/2024

Auteur : V. Pivert

PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES - 24 heures

Action de bilan de compétences réalisées selon les articles R6313-4 à R6313-8 du code du travail. Parcours concourant au développement des compétences.

L'objectif professionnel visé: à l'issue de l'action le bénéficiaire sera en capacité de définir et de communiquer son projet professionnel et de rédiger le plan d'action associé.

Phases	Séquences	Objectifs	Livrables	Durée
Phase préliminaire	Compréhension du besoin.	Analyse et contractualisation de la demande. Analyse du parcours professionnel.	Objectifs et modalités de mise en œuvre du bilan de compétences / Récit de vie.	2 heures.
Investigation	Etude de la personnalité au travail.	Définition de son mode de fonctionnement préférentiel.	Tests de personnalité et de motivation. Autoportrait.	4 heures.
	Etude de l'expérience professionnelle.	Description des missions, responsabilités et résultats obtenus.	Mode de fonctionnement préférentiel.	8 heures.
	Etude des réalisations significatives.	Identification des compétences développées.	Environnement professionnel recherché.	
Conclusion	Définition du projet professionnel.	Identification du projet professionnel et de sa faisabilité. Ecriture du plan d'actions qui permettra de réaliser le projet défini.	Projet professionnel. Plan d'actions.	6 heures.
	Justification du projet professionnel.	Travailler sa communication pour pouvoir « vendre » son projet professionnel et convaincre.	CV et profil LinkedIn. Présentation (courte et longue).	4 heures.

Durée: 24 heures réparties en 12 séances sur 3 à

6 mois.

Public : tout public.
Prérequis : aucun.

Tarif : 2200€ (tarif exonéré de TVA selon l'article

261.4.4a du CGI).



Cette action est éligible au CPF selon le Décret n° 2018-1338 du 28 décembre 2018 relatif aux formations éligibles au titre du compte personnel de formation.

Modes d'animation :

- Entretiens en face à face en présentiel ou en distanciel synchrone.
- Travail personnel, sous supervision du consultant, entre les séances.

Modalités d'évaluation :

- Qualité des exercices rendus par les stagiaires au cours de la formation.
- Evaluation à chaud et à 6 mois.
- Remise d'une synthèse.
- Remise d'un certificat de réalisation

Indicateurs de résultat mise à jour en août 2024 :

Nombre de personnes accompagnées : 36Le taux de satisfaction global : 98%

- Taux d'abandon : 98%

Formateur: Véronique Pivert
Information et inscription:
Mail: veronique.pivert@outlook.fr

<u>Tél.</u>: 06.17.49.72.02

Délai d'accès au bilan : 15 jours à partir de la demande.

Accessibilité à la formation :

Si vous avez besoin d'adaptations ou de compensations au regard de vos apprentissages, merci de contacter notre référent handicap, Véronique Pivert : veronique.pivert@outlook.fr

Le certificat Qualiopi et le règlement intérieur sont téléchargeables sur le site internet : www.viventia.fr

Un entretien préalable d'une heure gratuit, est proposé en amont de l'accompagnement afin de présenter les modalités de la démarche, identifier que l'accompagnement correspond aux attentes du bénéficiaire et le cas échéant ajuster le déroulé pédagogique de la prestation.